



CLASSIFICATION ET RÉMUNÉRATION SURVEILLANCE GÉNÉRALE

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE BRANCHE : L'UTP VEUT UNE SUGE LOW COST !

L'UTP (Union des Transports Publics), composée des patrons de la branche ferroviaire, vient de publier sa proposition de classification et de rémunération des métiers, dans le cadre de la future Convention Collective Nationale (CCN).

Le document remis par l'UTP démontre son intention d'accentuer la polyvalence tout en tirant la rémunération vers le bas.

Tous les cheminots de la branche ferroviaire, contractuels et statutaires, sont concernés.

Depuis 2018, les dispositions statutaires liées à la rémunération et à la progression professionnelle peuvent être modifiées unilatéralement par la Direction SNCF.

Pour la Sûreté, l'UTP propose 5 emplois-types : Opérateur Sûreté, Technicien Sûreté, Spécialiste Sûreté, Manager de proximité, Responsable Sûreté.

La reconnaissance des spécialités métiers de l'agent SUGE (SEF, conducteur de chien, formateur technique, opérateur PCNS, adjoint au manager, ...) n'est pas reprise dans le projet de classification de l'UTP.

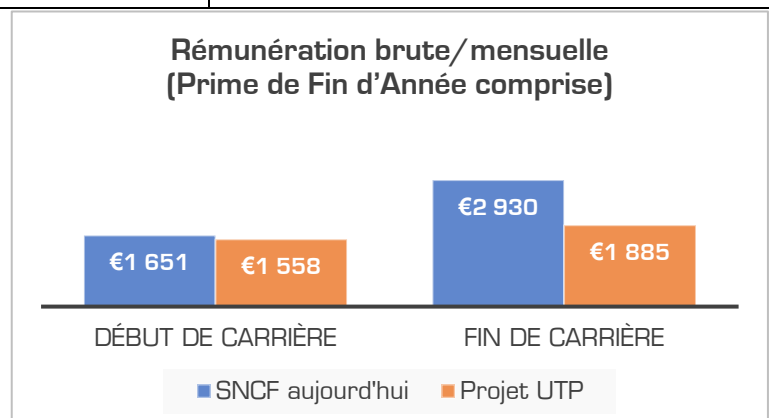
Niveau et conditions de recrutement :

Le système de classification des métiers choisi par l'UTP (critères classants) qualifie le poste, pas l'agent. Le niveau de diplôme à l'embauche n'y est pas reconnu.

L'UTP ne reprend pas l'évolution salariale à l'ancienneté et n'envisage pas de 13ème mois de branche.

AGENT SUGE	Situation actuelle à la SNCF	Propositions de l'UTP dans le cadre de la CCN
Déroulement de carrière	De la PR 5 de la qualification B, à la PR 19 de la qualification D Déroulement selon les dispositions statutaires et sous contrôle social des Organisations Syndicales	De la Classe 2 (deuxième Classe du Collège exécution) à la Classe 4 (1 ^{ère} Classe du collège Maîtrise). Déroulement de carrière non automatique et uniquement selon les choix de la direction. Une revalorisation de l'ordre de 6 % est prévu au bout de 15 ans...
Définition du métier	Les agents opérationnels de la SUGE ont pour prérogative d'assurer l'ensemble des missions de sécurisation, de prévention et de protection des usagers, des cheminots, de l'ensemble du patrimoine au niveau national et du bon fonctionnement de la production ferroviaire.	Agent de la sûreté ferroviaire, emploi d'appui opérationnel qui exerce des missions de sécurisation des personnes et des biens, de protection du personnel et de sauvegarde du patrimoine. Réalise des opérations de contrôle et de sécurité d'un bâtiment ou d'une entreprise.

Ecart entre la rémunération actuelle à la SNCF (Indemnité de résidence et PFA incluses et considérant une carrière jusque D19 hors IPA et ICPA) et la proposition de l'UTP :



LES REVENDICATIONS CGT

Pour la CGT, la qualification et les compétences appartiennent aux salariés. L'expérience professionnelle et la formation continue au cours d'une carrière doivent être reconnues par le biais d'une évolution de carrière automatique. En ce sens, la CGT est opposée au système des critères classants porté par l'UTP qui ne la prévoit pas.

La CGT porte des propositions dans l'intérêt des cheminots et de l'entreprise :

- La reconnaissance du diplôme lors du recrutement par le niveau de qualification à l'embauche ;
- La reconnaissance de l'expérience acquise en cours de carrière par l'évolution à l'ancienneté ;
- La reconnaissance de la formation qualifiante en cours de carrière ;
- Une nouvelle grille de rémunération pour l'ensemble des cheminots de la branche ferroviaire, avec 9 classes (3 Exécution, 2 Maîtrise, 2 Cadres et 2 Cadres Supérieurs) et 38 positions, avec un déroulement automatique de 4 ans maximum sur chaque position pour 32 années de carrière pour les métiers à pénibilité avérée ;
- La mise en place d'un 13ème mois de branche ainsi qu'une majoration par ancienneté atteignant 31,4%, sur une base de SMIC à 1800 euros.

Définition du métier Agent SUGE	Niveau de recrutement	Déroulement de carrière	Rémunération mensuelle sur 12 mois (13 ^{ème} mois compris)
En charge de la sécurité et sûreté des salariés, des usagers et du patrimoine de l'entreprise. Les spécialités des métiers d'agent SUGE assurent la sûreté dans les différents domaines, tels que la sûreté financière, numérique, conducteur de Chien de détection explosif ou de défense. L'expertise acquise permet l'assistance au DPX en agence ou sur le terrain au sein d'une équipe.	Baccalauréat	De E2 (Exécution 2ème qualification ou classe) à M1 (Maîtrise 1ère qualification ou classe)	Rémunération de départ : 2 585 euros Rémunération de fin de carrière : 5054 euros

Nos propositions permettent l'équité entre les salariés de la branche et empêchent un dumping social qui tirerait vers le bas les conditions de vie et de travail de tous les salariés. C'est aussi la garantie d'établir un niveau d'embauche et une évolution de carrière qui reconnaissent le travail à la SUGE et garantissent la qualité du service rendu aux entreprises de la Branche ferroviaire.

Ensemble, portons des revendications justes !

Seule notre mobilisation forcera le patronat à revoir sa copie concernant les métiers de la Surveillance Générale et leurs spécialités !

**LE 5 DÉCEMBRE, POUR DÉFENDRE NOS MÉTIERS
ET GAGNER UNE CONVENTION COLLECTIVE
NATIONALE DE HAUT NIVEAU, AGISSONS PAR LA
GRÈVE !**